TROUVER UN LOGEMENT

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ÉDITION 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

information jeunesse
Bourgogne-Franche-Comté

www.jeunes-bfc.fr

À LOUER

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

T1 ou **T2**
BESANÇON :
Campus La Bouloie

Loyer à partir de :
249€ pour les T1
449€ pour les T2

DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE

RENSEIGNEMENTS :

03 81 41 41 00

www.saiemb-logement.fr

SAIEM B
LOGEMENT
2800 logements

Crous
Bourgogne
Franche-Comté

Étudiants ou alternants: besoin d'un logement ?

À l'année ou sur une courte durée, boursiers ou non boursiers, le Crous peut vous loger !

Réservez votre logement sur :
trouverunlogement.lescrous.fr

TROUVER UN LOGEMENT

Le réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté vous propose la 2ème édition du guide Trouver un logement.

Ce guide pratique s'adresse à tous les jeunes de la région Bourgogne-Franche-Comté en recherche d'un logement (qu'il soit temporaire, à l'année, en foyer ou résidence, en individuel ou en colocation), quel que soit votre statut ou votre projet.

Il contient des conseils pratiques, des astuces pour évaluer votre budget ou organiser vos visites et répond aux principales questions que vous pouvez vous poser lors de la recherche de votre futur logement : où trouver des offres ? quel type de logement choisir ? quelles aides financières existent en fonction de ma situation ? quels sont mes droits en tant que locataire et mes devoirs envers mon propriétaire ?

Ce guide a pour but de faciliter vos démarches en vous donnant toutes les informations utiles pour accéder à votre propre logement.

Un carnet d'adresses complète ce guide, vous y trouverez notamment les professionnels du réseau Information Jeunesse qui pourront vous accompagner et vous conseiller dans vos recherches, n'hésitez pas à contacter la structure Information Jeunesse la plus proche de chez vous.

Bonne recherche et bonne installation dans votre logement !

LOGEMENTS ÉTUDIANTS
Francs-Comtois

LOCATIONS DE STUDIOS (26 ou 38 m²) EN RÉSIDENCE ÉTUDIANTE.

- **À PROXIMITÉ** : fac de médecine des Hauts de Chazal, Campus de la Bouloie, IRTS
- **À 15 MIN DU CENTRE-VILLE PAR LE TRAM**
- STATIONS de tram et bus à proximité immédiate

03 81 41 94 93 - 6, rue Pierre Rubens à Besançon - www.logement-etudiant-besancon.fr

2019 20

ASSURANCE ÉTUDIANT
ACCIDENT ET LOGEMENT

La MAE protège tous les étudiants.

Adhésion immédiate

mae.fr

La MAE • 02 32 83 60 21
9 Rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON

*Pour toute 1ère adhésion à un contrat MAE ÉTUDIANT et/ou MAE HABITATION ÉTUDIANT. Offre valable jusqu'au 31/08/2020.

-10%*

La mae Depuis 1932

MON PREMIER ASSUREUR

Crédit photo : GettyImages • AP ET 21 05/19

La marque référence de l'édition publicitaire

CONNECT
CURSUS
PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31 - Fax. 02 32 96 31 30
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57 - Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2e trimestre 2019 - N° 143-11

www.connect-comtogether.com

CONNECT est une marque PYGMA

SOMMAIRE

PRÉPARER SA RECHERCHE 6

- Définissez vos besoins 6
- Faites du repérage 6

CONNAÎTRE LES AIDES 8

- Les aides de la CAF 8
- Dépôt de garantie 10
- Caution 10
- Mobilité professionnelle 12

TROUVER SON LOGEMENT 14

- Location dans le privé 14
- Logement social (HLM) 15
- Partager son logement (colocation…) 16
- Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs…) 19
- Hébergement de courte durée 22

VISITER UN LOGEMENT 24

- Premier contact efficace 24
- Votre fiche visite 26

CONNAÎTRE SES DROITS 28

- Tout sur le bail 28
- Préavis et congés 29
- État des lieux 30
- Dépôt de garantie 30
- Loyer et charges 31
- S'informer/se défendre 32

EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER 33

- Check-list des formalités 33

CARNET D'ADRESSES 34

LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 43

PRÉPARER SA RECHERCHE

Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...) ?

Faites DU REPÉRAGE

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun… Vous vous repérerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram… informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'y prendre à l'avance !

Organisez-vous avant de visiter : créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement, préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p. 25 et 26) et informez-vous sur les prix des loyers : **www.observatoires-des-loyers.org**
Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité !

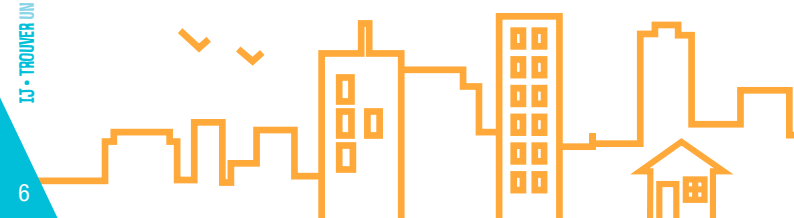

ZOOM

Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	**Charges du logement**	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique…	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région…)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié :
www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple/

Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié…), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables : l'**APL** (aide personnalisée au logement), l'**ALF** (allocation de logement familiale) et l'**ALS** (allocation de logement sociale).

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la sur : **www.caf.fr** rubrique Services en ligne / Faire une simulation / Le logement

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus sur les deux dernières années ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.
Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Étudiants

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1er juillet.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr

www.facebook.com/caf allocationsfamiliales

www.caf.fr/allocataires/actualites/2018/aide-au-logement-etudiant
• Vidéos explicatives et questions-réponses.
• Pour les étudiants étrangers : aide au logement expliquée en anglais et en espagnol.

>> Pour les coordonnées des CAF, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

ZOOM

Le petit dico de l'immo

• **Bailleur**

Propriétaire proposant un logement à la location.

• **Bail**

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

• **Charges**

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur…).

• **Honoraires ou frais**

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

• **Caution ou garant**

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

• **Dépôt de garantie**

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• **DPE (Diagnostic de performance énergétique)**
Estimation de la performance énergétique du logement.

Dépôt DE GARANTIE

Si vous avez des difficultés à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, d'un montant de 1 200 € maximum, s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé non agricole.
Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)
www.actionlogement.fr
rubrique Louer

CAUTION

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez faire un test d'éligibilité à la garantie Visale. Cette dernière s'étend cette année et met fin à la garantie Loca-Pass qui concernait les logements appartenant à des personnes morales (organisme social, HLM, association...).

Garantie Visale

Ce dispositif est une alternative à la caution parentale ou bancaire, en accord avec le propriétaire.
Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, résidences étudiantes, résidences Habitat Jeunes**...
La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans,

En alternance ?
Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :
www.alternant.actionlogement.fr

>> Pour les coordonnées des agences Action Logement, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

Si vous ne pouvez plus payer votre loyer, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locatives** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le test d'éligibilité sur :
https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/

Demande en ligne de la garantie sur : **www.visale.fr**

>> Pour les coordonnées des agences Action Logement, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers… le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité…).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

Bon à savoir : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux **intérimaires** des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...
www.fastt.org

Mobilité PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes muté(e) dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail, au maximum pendant 3 ans.
Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.
Le montant de l'aide varie de 10 € à 100 € par mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci)
www.actionlogement.fr
rubrique Bouger

>> Pour les coordonnées des agences Action Logement, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).
Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous aidera dans votre recherche de logement, vos démarches et votre installation ;
- soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers, frais d'hôtel, indemnités de prêts…).

Demande en ligne :
www.actionlogement.fr
rubrique Bouger / Accompagnement mobilité

Chèque énergie

Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 227 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.
www.chequeenergie.gouv.fr

Un accueil anonyme, gratuit sans rendez-vous ouvert à tous, une équipe disponible pour des réponses adaptées à vos besoins.

CRIJ
Centre Régional d'Information Jeunesse
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

••• Information ••• Documentation ••• Conseils ••• Accompagnement ••• Espace Wifi ••• Magazine Topo ••• Portail de la Jeunesse ••• Jobs ••• Stages ••• Service civique ••• Carte Avantages Jeunes ••• Logement ••• International ••• Aides aux projets ••• Boussole des jeunes ••• Promeneurs du net •••

jeunes-bfc.fr

CONTACT

Crij de Bourgogne-Franche-Comté
siège social - site de Besançon

27 rue de la République
25000 BESANÇON
03 81 21 16 16
contactbesancon@jeunes-bfc.fr

Crij de Bourgogne-Franche-Comté
site de Dijon

Maisons des associations
2 rue des Corroyeurs - boîte LL1
21000 DIJON
03 80 44 18 29
contactdijon@jeunes-bfc.fr

WWW.JEUNES-BFC.FR

Retrouvez également tous ces services dans la structure Information Jeunesse la plus proche de chez vous.

Information jeunesse
Bourgogne-Franche-Comté

TROUVER SON LOGEMENT

Location DANS LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.
Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier.
Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :

www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.seloger.com
www.immobilier.notaires.fr
www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

Priorité à la vigilance !

Soyez sur vos gardes avec les **arnaques sur Internet** qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent !
Méfiez-vous aussi des **marchands de listes** qui proposent des offres de location contre un paiement préalable… sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.
www.jeunes-bfc.fr

Les **Cllaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.
www.uncllaj.org
www.cllajmacon.fr

>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous…), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Logement SOCIAL

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- auprès de l'organisme HLM de votre choix (liste des sites web dans le carnet d'adresses)
- en ligne sur le site régional **www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr** pour les départements 21, 25, 58, 89 ou sur le site national **www.demande-logement-social.gouv.fr** pour tous les autres départements.

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

ZOOM

Pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

Décrypter une annonce	
F1, F2… T1, T2 … : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)	**PK** ou **Park** ou **PKG** : parking
MB : meublé	**CV** : centre-ville
GG : garage	**Et** : étage
NF : neuf	**Asc** : ascenseur
BE : bon état **TBE** : très bon état	**Cuisine aménagée** : meubles + branchements
CC : charges comprises	**Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
HC : hors charges	**ÉQ :** équipé
Dig : digicode	**SDB** : salle de bains (avec baignoire)
DPE : diagnostic de performance énergétique	**Salle d'eau** : comprend une douche
Int : interphone	**HB** : heure de bureau
Duplex : logement sur 2 étages	

Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement… à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

• Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail ! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

• Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.
Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

www.leboncoin.fr/colocations
www.appartager.com
www.lacartedescolocs.fr
www.jeunes-bfc.fr

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

Conseil

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

ZOOM

Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer…), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun…). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires :** mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques…
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème :** ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation
www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche
www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

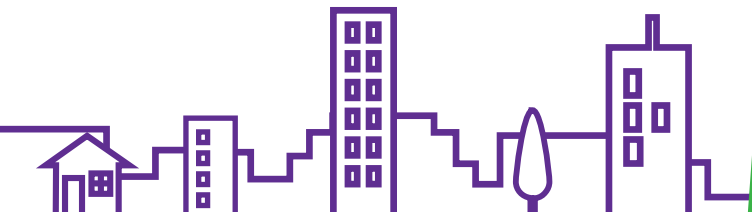

L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

www.reseau-cosi.com

Binome 21 Logement Intergénérationnel

Maison des associations
2 rue des Corroyeurs – Boîte CC5
21000 Dijon
03 80 46 17 43
binome.vingtetun@gmail.com
www.binome21.fr

Mise en relation de personnes âgées disposant d'espace d'habitation libre dans leur logement et de jeunes à la recherche d'un hébergement, en échange de services ou de présence. Participation financière en fonction des situations.

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir… Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !
Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.roomlala.com
www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.leboncoin.fr
www.jeunes-bfc.fr

Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies…) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants disposant de faibles ressources** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 15 janvier et le 15 mai** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : **www.messervices.etudiant.gouv.fr** (cochez la case « Demande de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : **https//trouverunlogement.lescrous.fr**

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne la réservation en payant par carte bancaire.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements…), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U…

www.crous-bfc.fr

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes… Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

www.unme-asso.com

>> Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Bonus !

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).

Pas de taxe d'habitation.

Accès Internet.

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études… Ces résidences ouvrent droit à l'APL.
Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking…
Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis…), pour ne pas avoir de surprise financière.
La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes s'adressent aux jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement meublé temporaire :
• le temps d'un stage, d'une formation, d'une mission intérim ou d'un contrat de travail à durée déterminée
• le temps de trouver un logement stable pour ceux qui, bénéficiant d'un contrat plus pérenne, souhaitent s'installer et découvrir leur nouvel environnement.
Les résidences Habitat Jeunes ont une offre diversifiée de logements tout équipés (de la chambre au T4) en fonction des besoins à des tarifs accessibles (droit aux aides au logement dès le 1er mois).
Les conditions d'entrée et de sortie sont simplifiées pour faciliter la mobilité. Un accompagnement dans les démarches administratives est proposé, depuis la demande de logement jusqu'à la sortie.
De nombreux services sont inclus : accueil, accès sécurisé, maintenance, réception de courrier et colis, wifi, kit couchage, espace multimédia, espace détente etc.
Les résidences Habitat Jeunes sont des lieux d'échanges entre jeunes de divers horizons. Les animateurs présents dans chaque résidence proposent des activi-

tés : monter des projets collectifs, participer à des sorties culturelles ou sportives, s'investir dans la vie associative, ...

Les résidences sont souvent en centre-ville, accessibles en transport en commun et proches de toutes commodités.

Demande de logement en ligne
www.logement-jeunes.unhaj.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr

>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Bonus !

La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.

Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.
Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants…
Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.
Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.
Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale…).

www.adoma.fr
www.coallia.org
www.coallia-jeunes.org
(résidences pour jeunes)

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement…), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

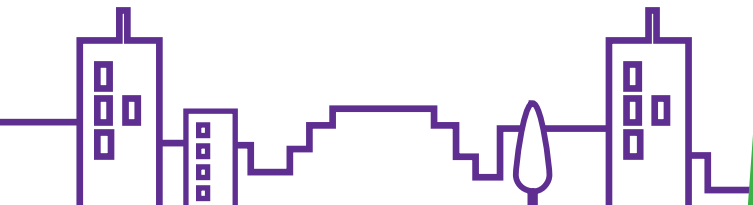

Hébergement DE COURTE DURÉE

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com
www.crous-bfc.fr

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Cité de l'alternance

Le Crous de Dijon propose des logements (114 studettes) spécialement adaptés aux étudiants en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation). Plus besoin de payer un loyer complet si vous n'êtes là qu'une ou deux semaines par mois ! Plusieurs possibilités de location : au mois, à la quinzaine, à la semaine ou à la nuit.
La résidence vous accueille quelque soit votre âge, votre lieu d'études ou de travail.
www.crous-bfc.fr > Logement > Cité de l'alternance

Maison Internationale

Cette résidence située sur le campus de Dijon accueille principalement des universitaires (profs, étudiants) et autres publics pour de courts ou longs séjours. Elle dispose de studios, T1, T2 équipés.
www.maisoninternationale.fr

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20).

Auberges de jeunesse / Centres Internationaux de séjours

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.
www.fuaj.org
www.auberges-de-jeunesse.com
www.ethic-etapes.fr

>> Pour les coordonnées des auberges de jeunesse et centres internationaux de séjours, voir le carnet d'adresses.

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr
www.leboncoin.fr
www.gites-de-france.com
www.clevacances.com
www.chambres-hotes.fr

Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.
www.couchsurfing.com

Creps

Hébergement dans le cadre d'un stage, d'une formation…
www.creps-bourgogne.fr

CONNECT
CURSUS
La marque référence
de l'édition publicitaire
pour la jeunesse
PRINT&DIGITAL
www.connect-comtogether.com
02 32 96 31 31
CONNECT
est une marque PYGMA

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier…), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).
Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille…

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Est-il proche du centre-ville ? des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage…)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires…) ?
- Quand est-il possible de visiter le logement ?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

Astuce

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :
www.defenseurdesdroits.fr

ZOOM

Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour…).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail…).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours…).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents…).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents…).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : **www.anil.org** rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Votre FICHE VISITE

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio…)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	

Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	
INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes…	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et **état du bâtiment** (escalier, toiture…)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage…)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports…	
Commentaires personnels	

Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin…).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur…).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Nouveauté : bail mobilité

Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique… Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.
Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.
En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table…) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson…).
Consultez la liste des éléments obligatoires sur : **www.anil.org** rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile ;
- logement en zone tendue : renseignements sur **www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues**

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

État DES LIEUX

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage…) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations…). Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 10).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer **1 mois après l'état des lieux de sortie** et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous règlerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif…) ;
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble ;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères…).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont **à votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées…). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture…).

La taxe d'habitation

La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitiez au 1er janvier. Si vous logez dans une résidence Crous, une résidence Habitat Jeunes ou un autre organisme similaire, en chambre meublée chez l'habitant... vous n'avez pas de taxe d'habitation à payer.

La réforme fiscale du gouvernement prévoit une **suppression progressive de la taxe d'habitation**. Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs

La contribution à l'audiovisuel public reste à payer (139 € en 2019) si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

www.jeunes-bfc.fr
www.cllajmacon.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux… la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : **www.conciliateurs.fr**

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.

Check-list DES FORMALITÉS

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ☑ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ☑ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ☑ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ☑ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ☑ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ☑ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet ;
- ☑ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres ;
- ☑ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi… ;
- ☑ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ☑ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ☑ réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : **www.service-public.fr** rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

Adoptez les écogestes !

• **Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies :** éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences, etc. Informations sur : **www.ademe.fr** rubrique Particuliers et éco-citoyens

• **Donnez une seconde vie aux objets :** profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement. **vide-greniers.org** ; **envie.org** ; **emmaus-france.org** ; **repaircafe.org/fr/visiter/** ; **donnons.org**

CARNET D'ADRESSES

Caisses d'allocations familiales (CAF)

Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or - CAF
8 boulevard Clemenceau - 21043 Dijon Cedex 09
0 810 25 21 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.dijon.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Doubs - CAF
2 rue Denis Papin - 25037 Besançon Cedex
0 810 25 25 30 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.besancon.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Jura - CAF
62 route de Lyon - 39207 Saint-Claude Cedex
0 810 25 39 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.jura.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de la Nièvre - CAF
83 rue des Chauvelles - 58013 Nevers Cedex
0 810 25 58 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.nievre.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône - CAF
13 boulevard des Alliés - 70005 Vesoul Cedex
0 810 25 70 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.vesoul.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire - CAF
177 rue de Paris - 71000 Mâcon
0 810 25 71 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.saoneetloire.caf.fr

Caisse d'allocations familiales de l'Yonne - CAF
12 rue du Clos - BP 80087 - 89021 Auxerre Cedex
0 810 25 89 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.yonne.caf.fr

Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort - CAF
12 rue Strolz - 90009 Belfort Cedex
0 810 25 90 10 ou 0 810 29 29 29 (n° spécial pour les étudiants).
www.belfort.caf.fr

Action Logement

Ces organismes gèrent certaines aides : avance Loca-Pass, garantie Visale, aide Mobili-Jeune, aide Mobili-Pass.

Côte d'Or (21)

Action logement - Dijon
Direction Régionale
28 boulevard Clémenceau - 21000 Dijon
03 80 73 96 00 - dijon@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr

Doubs (25)

Action logement - Besançon
26 rue Xavier Marmier - 25000 Besançon
03 81 21 27 90
www.actionlogement.fr

Action logement - Montbéliard
2 avenue des Alliés - 25200 Montbéliard
03 81 71 70 10
www.actionlogement.fr

Haute-Saône (70)

Action logement - Vesoul
2 place Edwige Feuillère - 70000 Vesoul
03 84 75 98 90
www.actionlogement.fr

Jura (39)

Action logement - Lons-le-Saunier
49 rue du Commerce - 39000 Lons-le-Saunier
03 84 24 90 64
www.actionlogement.fr

Nièvre (58)

Action logement - Nevers
13 rue des Docks - 58000 Nevers
03 86 59 71 00 - nevers@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr

Saône-et-Loire (71)

Action logement - Chalon-sur-Saône
73 Grande rue Saint-Cosme
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 42 18 88 - chalon@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Action logement - Belfort
7 rue de la République - 90000 Belfort
03 84 58 68 00
www.actionlogement.fr

Yonne (89)

Action logement - Auxerre
60 boulevard Vauban - 89000 Auxerre
03 86 72 09 40 - auxerre@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr

Action logement - Sens
85 rue de la République - 89100 Sens
03 86 83 05 87 - sens@actionlogement.fr
www.actionlogement.fr

Le logement social (HLM)

Une seule demande pour tous les organismes sur le site régional **www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr** (pour les départements 21, 25, 58, 89) ou sur le site national **www.demande-logement-social.gouv.fr** (pour les autres départements).

Sites des principaux bailleurs sociaux présents en région Bourgogne-Franche-Comté :

CÔTE D'OR (21)
www.granddijonhabitat.fr
www.habellis.fr
www.icfhabitat.fr
www.orvitis.fr
www.cdc-habitat.fr

DOUBS (25)
www.grandbesanconhabitat.fr
www.habitat25.fr
www.ideha.fr
www.neolia.fr
https://saiemb-logement.fr

JURA (39)
www.gdhabitat.fr
www.oph39.fr
www.oph-stclaude.fr
www.neolia.fr

NIÈVRE (58)
www.habellis.fr
www.cooperationfamille-nevers.fr
www.nievrehabitat.com

HAUTE-SAÔNE (70)
www.cdc-habitat.fr
www.habitat70.fr
www.neolia.fr

SAÔNE-ET-LOIRE (71)
www.habellis.fr
www.macon-habitat.com
www.opacsaoneetloire.fr
www.semcoda.com

YONNE (89)
www.domanys.fr
www.oah.fr
www.simad-location-joigny.fr
www.brennushabitat.com

TERRITOIRE DE BELFORT (90)
www.cdc-habitat.fr
www.th90.fr
www.neolia.fr

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

Le Crous gère les cités et les résidences universitaires pour les étudiants.
Pour les résidences universitaires des Crous, consultez : **www.lokaviz.fr**

Côte d'Or (21)

CROUS de Bourgogne-Franche-Comté - Pôle hébergement Dijon
8 avenue Alain Savary
Pavillon Bossuet - 21000 Dijon
03 45 34 85 83
pole-hebergement.dijon@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

Doubs (25)

CROUS de Bourgogne-Franche-Comté - Division de la vie étudiante Besançon
40 avenue de l'Observatoire - BP 31021
25001 Besançon Cedex 3
09 69 39 19 19 (dossier social étudiant)
pole-hebergement.besancon@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

Nièvre (58)

CROUS de Bourgogne-Franche-Comté - Antenne de Nevers
UFR Droit
21 rue de l'Université - 58000 Nevers
06 20 03 99 37 - 09 69 39 19 19 (dossier social étudiant)
samantha.may@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

Saône-et-Loire (71)

CROUS de Bourgogne-Franche-Comté - Antenne Le Creusot
3 avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot
03 45 16 40 00
site.lecreusot@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

Territoire-de-Belfort (90)

CROUS de Bourgogne-Franche-Comté - Antenne Nord Franche-Comté
2 rue Ernest Duvillard - BP 80523
90016 Belfort cedex
03 84 21 06 01
pole-hebergement.nfc@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

Les foyers pour étudiants

Ces foyers peuvent avoir des conditions d'accueil spécifiques (filles ou garçons uniquement…).
www.unme-asso.com

Côte d'Or (21)

Foyer de la Trémouille
31 boulevard de la Trémouille - 21000 Dijon
03 80 30 28 33
foyer.tremouille@wanadoo.fr
www.foyer-tremouille-dijon.fr
Filles uniquement. Accueille des étudiantes, jeunes travailleuses. Hébergement de passage. Moins de 26 ans en priorité.

Foyer Saint-Dominique
21 rue Claude Bouchu - 21000 Dijon
03 80 78 72 30
direction.foyer.stdominique@orange.fr
Filles uniquement, à partir de 17 ans.

Foyer Saumaise
65 rue Saumaise - 21000 Dijon
03 80 67 18 00
foyer.saumaise21@gmail.com
www.foyersaumaise.fr
Jeunes filles uniquement de 18 à 25 ans.

Résidence Internationale d'étudiants - RIE
6 rue Maréchal Leclerc - 21000 Dijon
03 80 71 70 00
rie-dijon@wanadoo.fr
http://cief.u-bourgogne.fr
Ouvert à l'hébergement temporaire toute l'année en fonction des places disponibles. Propose des chambres et des appartements du T1 au T3.

Doubs (25)

Foyer Saint-François Xavier
12 rue du Lycée - 25000 Besançon
03 81 81 10 11
foyer.francois.xavier@ovh.fr
Hébergement d'étudiantes pendant l'année universitaire et de stagiaires féminines pendant la période d'été.

Résidence de l'Arlier
7 rue du Lycée
APAT - 25300 Pontarlier
03 81 39 15 17
www.residence-pontarlier.fr
Résidence composée de chambres, studios, appartements meublés pour étudiants et salariés.

Saône-et-Loire (71)

Maison d'accueil de Saints-Anges
6 rue de la Préfecture - 71000 Mâcon
03 85 38 07 99
saints.anges@sfr.fr
Filles uniquement

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Côte d'Or (21)

Résidence étudiante Les Blanches Fleurs
71C rue des Blanches Fleurs - 21200 Beaune
03 80 24 15 51 ou 03 80 68 06 16

Le Jardin des Sciences
Eurostudiomes
90 rue d'Auxonne - 21000 Dijon
03 80 44 18 68
www.nexity.fr

Les Estudines
2 avenue Champollion - 21000 Dijon
09 69 39 08 98
www.estudines.com

Pythagore Campus
217 rue d'Auxonne - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Pythagore Schumann
24 boulevard Schumann - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Résidence Apart'Etud Dijon Eiffel
8/12 rue Chanoine Vinceneux - 21000 Dijon
06 75 62 19 77
dijon.eiffel@nemea.fr
www.nemea-residence-etudiante.com

Résidence étudiante Burgundinn université
73 rue de Mirande - 21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
www.burgundinn.com

Résidence étudiante Burgundinn république
15 rue Gagnereaux - 21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
www.burgundinn.com

Résidence étudiante Drapeau
allée des chevaliers de la barre
Ecoquartier Heudelet 26 - 21000 Dijon
03 80 30 79 30 ou 06 99 53 91 73
dijon.location@citya.com
www.citya.com/residence-drapeau-dijon

Résidence étudiante les académies des ducs
1 boulevard de la fontaine des Suisses
21000 Dijon
0 811 260 940
contact@loc-habitat.com
www.loc-habitat.com

Résidence Henri Vincenot
Parme
1 quai Etienne Bernard - 21000 Dijon
03 80 45 88 70
residence.henrivincenot@parmeubles.fr
www.residencesparme.fr

Résidence Hermès
25 boulevard Gabriel - 21000 Dijon
03 80 44 18 68

Résidence le Clos Morlot
4 rue du Docteur J.B. Morlot - 21000 Dijon
03 73 62 00 05
dijon@neoresid.com
www.neoresid.com

Résidence le Saint-Exupéry
70 boulevard des Martyrs de la Résistance
21000 Dijon
03 80 71 66 55 ou 07 63 23 58 50
saint-exupery@residences-ose.com
http://logement.clubetudiant.com

Résidence Odalys campus Trinité
2 rue André Colomban - 21000 Dijon
03 80 27 01 88
commercial.campus@odalys.fr
www.odalys-campus.com

Doubs (25)

Hôtel résidences Zénitude la City
11 avenue Louise Michel - 25000 Besançon
03 81 21 38 00
lacity@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Hôtel résidences Zénitude les Hauts du Chazal
26 rue Paul Milleret - 25000 Besançon
03 81 66 30 84
besancon@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Logements étudiants francs-comtois
6 rue Rubens - 25000 Besançon
03 81 41 94 93
lefbesac@free.fr
www.logement-etudiant-besancon.fr

Néolia Besançon centre
5-7 avenue Cusenier - 25000 Besançon
03 81 21 21 90
boutique-cusenier@neolia.fr
www.neolia.fr

Résidence Cap'Etudes Besançon
15 route de Franois - 25000 Besançon
04 75 81 83 83
contact@cap-etudes.com
www.cap-etudes.com

Résidence étudiante le Portail
6 rue Roy - 25000 Besançon
03 81 25 27 57 ou 03 81 25 25 25
edotal@doubs.cci.fr
http://leportaillogimea.com

Société anonyme immobilière d'économie mixte de Besançon - SAIEMB
1 place de l'Europe - CS 22075
25051 Besançon cedex
03 81 41 41 00
www.saiemb-logement.fr

Sodere
8 rue Rubens - 25000 Besançon
03 81 40 54 00
www.sodere.fr

ARIAL
Accueil Résidentiel - Insertion - Accompagnement dans le Logement
23 rue de l'Etuve - 25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
www.arial25.com
Gère la maison des étudiants à Montbéliard (T1 et T2 meublés).

Néolia Montbéliard centre
2 avenue des Alliés - 25210 Montbéliardot
03 81 31 53 60
montbeliard@neolia.fr
www.neolia.fr

Néolia Pontarlier
2 faubourg Saint-Pierre - 25300 Pontarlier
03 81 46 71 47
pontarlier@neolia.fr
www.neolia.fr

Haute-Saône (70)

Habitat 70 - Agence d'Héricourt
1 rue Gustave Courbet - 70400 Héricourt
03 84 96 13 70
www.habitat70.fr

Jura (39)

Résidence étudiants Lons le Saunier
140 rue Georges Pompidou
39000 Lons-le-Saunier
03 84 47 85 54 - CCAS Logements meublés

Mairie de Poligny
Hôtel de Ville
49 Grande rue - 39800 Poligny
03 84 73 71 71
secretariat-general@ville-poligny.fr
www.ville-poligny.fr
Gère une cité étudiante située rue Saint-Roch

Nièvre (58)

Résidence étudiante du square
23 rue du 14 juillet - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
03 86 21 67 35
g.petit@nievrehabitat.com
www.nievrehabitat.com

Résidence Chauvelles
20 rue Charles Roy - 58000 Nevers
03 86 59 54 31 ou 07 63 23 58 67
chauvelles@residences-ose.com
http://logement.clubetudiant.com

Résidence étudiante du Banlay
1 rue Ernest Renan - 58000 Nevers
03 86 21 67 00
contact@nievrehabitat.com
www.nievrehabitat.com

Résidence étudiante Suitétudes - Nevers
5-11 quai des Mariniers - 58000 Nevers
0 825 881 768 ou 06 17 94 59 46
www.suitetudes.com/suitetudes-nevers

Saône-et-Loire (71)

Résidence le Cours Moreau
7 cours Moreau - 71000 Mâcon
03 85 21 52 00
coursmoreau@kosy.plus
www.kosy-apparthotels.com

Territoire de Belfort (90)

Néolia Belfort
7 rue de la République - 90000 Belfort
03 84 21 16 08
belfort@neolia.fr
www.neolia.fr

Résidences étudiants Belfort
c/o Alain Michel
26-28 rue Thiers - 90000 Belfort
03 84 90 21 13
http://residences.etudiants.free.fr

Stud location
rue Gustave Lang
ZAC de la Justice - 90000 Belfort
03 84 46 60 81
contact@studlocation.com
www.studlocation.com

Yonne (89)

Résidence Denfert Rochereau
37 avenue Denfert Rochereau - 89000 Auxerre
03 86 18 09 50
etudiant.auxerre@domanys.fr
www.domanys.fr

Résidence la Pléiade
1 rue de la Compagnie Ferry - 89100 Sens
03 86 18 09 50
etudiant.sens@domanys.fr
www.domanys.fr

Les résidences Habitat Jeunes

Accessibles aux personnes à mobilité réduite (logements adaptés)
Possibilités d'accueil pour des séjours courts (tarifs à la nuitée, semaine, mois)

Habitat jeunes Bourgogne-Franche-Comté - URHAJ
Union régionale pour l'habitat des jeunes
4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56
bfc@unhaj.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr
L'URHAJ Bourgogne-Franche-Comté fédère toutes les résidences habitat jeunes sur la région.

Côte d'Or (21)

Résidence Jeunes - PEP CBFC
8 avenue Guigone de Salins - 21200 Beaune
03 80 24 88 00
contact@fjt-beaune.com
www.fjt-beaune.com

Urbanalis
4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

Doubs (25)

Habitat Jeunes - Les Oiseaux
48 rue des Cras - 25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

Résidence La Cassotte
18 rue de la Cassotte - 25000 Besançon
03 81 51 98 60
contact@fjt-lacassotte.com
www.fjt-lacassotte.com

Haute-Saône (70)

Habitat Jeunes - AHS-FC
Association d'hygiène sociale de Franche-Comté
2 rue Saint-Joseph - 70700 Frasne-le-Château
03 84 32 48 05
fjt@ahs-fc.fr
www.ahs-fc.fr

Point habitat jeunes - PHAJ
19 rue Marcel Rozard - 70000 Frotey-lès-Vesoul
03 84 75 01 63
phaj.frotey@orange.fr
www.phaj.frotey.sitew.de

Foyer AFSAME
2 rue André Maginot - 70100 Gray
03 84 64 99 20
le-foyer@wanadoo.fr
www.le-foyer.fr

Jura (39)

Habitat Jeunes - Résidences jeunes Saint-Jean
Place Jean XXIII - BP 164 - 39101 Dole Cedex
03 84 82 36 74
www.lesaintjean.fr

Habitat Jeunes - Le Quai Jobez
14 quai Jobez - 39400 Hauts-de-Bienne
03 84 33 56 46
www.lesaintjean.fr

Nièvre (58)

Résidences Les Loges - PEP CBFC
64 route de Marzy - 58000 Nevers
03 86 57 46 99
sandrine.gruet@adpep58.fr
www.lespep58.org/le-logement
www.pepcbfc.org

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX
Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
Rue Saint Exupéry - BP 123 - 71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org

Résidences Chalon Jeunes
18 avenue Pierre Nugue
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 46 44 90
accueilrcj@wanadoo.fr
www.residenceschalonjeunes.com

Résidence habitat jeunes Chanliau
28 rue de Chanzy - 71200 Le Creusot
03 85 77 68 68
direction@logement-jeunes-lecreusot.com
www.logement-jeunes-lecreusot.com

Résidence habitat jeunes Le Plessis
5 rue de la Résistance
71300 Montceau-les-Mines
03 85 69 06 20
residence-le-plessis@wanadoo.fr
www.residence-leplessis.fr

Résidence Parodienne Habitat Jeunes
Rue Michel Anguier - 71600 Paray-le-Monial
03 85 81 07 44
rejt.paray@wanadoo.fr
www.habitat-jeunes-bfc.fr/residence-parodienne-habitat-jeunes

Territoire de Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort
6 rue de Madrid - 90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org

Yonne (89)

Résidences Jeunes de l'Yonne
16 boulevard Vaulabelle - 89000 Auxerre
03 86 52 45 38
contact@rjy.fr
www.residences-jeunes-yonne.fr

Les résidences sociales

Ne sont listées ici que les résidences sociales qui proposent un « hébergement jeune » (type foyer de jeunes travailleurs, résidence jeunes actifs), elles peuvent accueillir des jeunes salariés, des stagiaires, des étudiants, des jeunes en alternance.

Côte-d'Or (21)

Résidence Coluche - résidence sociale FJT
43 bis rue de Vigne
21140 Semur-en-Auxois
03 80 97 10 22
residence.semur@coallia.org
www.coallia.org

Doubs (25)

Arial
Accueil Résidentiel - Insertion - Accompagnement dans le Logement
23 rue de l'Etuve - 25200 Montbéliard
03 81 91 34 43 - **www.arial25.com**
Gère des résidences sociales à Sochaux, Audincourt, Sainte-Suzanne, Mandeure, Montbéliard.

Nièvre (58)

Résidence Clair Joie - Foyer de jeunes travailleurs - FJT
Coallia
2 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 Nevers
03 86 37 73 20 ou 03 86 37 74 96
foyernevers@coallia.org
www.coallia-jeunes.org/nevers

Saône-et-Loire (71)

Résidence Louhans Cordelier - FJT
Adoma
5 promenades des Cordeliers - 71500 Louhans
03 85 75 35 20
logement.bourgogne-franche-comte@adoma.fr
www.adoma.fr

Les auberges de jeunesse / centres internationaux de séjour

Côte d'Or (21)

Centre de Rencontres internationales et de Séjour de Dijon - CRISD
Ethic Etapes Dijon
1 avenue Champollion - 21000 Dijon
03 80 72 95 20
reservation@cri-dijon.com
www.cri-dijon.com
Le centre de rencontres internationales et de séjour fait partie du réseau éthic étapes.
Il propose des hébergements pour groupes et individuels : chambres individuelles ou à partager.

Urbanalis
4 rue du Pont des Tanneries - 21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr
Auberge de Jeunesse affiliée à la FUAJ.

Doubs (25)

Centre international de séjour Ethic Etapes - CIS
3 avenue des Montboucons - 25000 Besançon
03 81 50 07 54
ethicetapes@cis-besancon.fr
www.cis-besancon.com

Habitat Jeunes - Les Oiseaux
48 rue des Cras - 25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr
Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Auberge de jeunesse Pontarlier
21 rue Marpaud - 25300 Pontarlier
03 81 39 06 57
pontarlier@fuaj.org
www.auberge-pontarlier.com
Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX
Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
Rue Saint Exupéry - BP 123 - 71404 Autun cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org
Cette Résidence Habitat Jeunes fait partie du réseau éthic étapes. Propose des hébergements pour groupes ou individuels.

Territoire de Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort
6 rue de Madrid - 90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org
Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Yonne (89)

L'auberge de Treigny
22-24 rue du professeur Camille Lian
89520 Treigny
03 86 45 68 56
laubergedetreigny@gmail.com
www.lauberge-de-treigny.fr
Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Auberge de Jeunesse
Route de l'Etang - 89450 Vézelay
09 65 38 09 59
auberge.jeunesse.vezelay@orange.fr
www.fuaj.org/vezelay
Hébergement pour individuels en saison uniquement, d'avril à fin octobre et sur réservation. Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ.

Hébergements de courte durée

En plus des **auberges de jeunesse** et **centres internationaux de séjours** (voir plus haut) qui sont ouverts toute l'année, pensez aux **résidences du Crous** (www.bedandcrous.com), aux **foyers et résidences privées pour étudiants** (p. 35 et 36) et aux **résidences habitat jeunes** (p.38) qui proposent également des hébergements temporaires en fonction de leurs disponibiltés. N'hésitez pas à les contacter.
Il existe aussi des hébergements spécifiques pour les étudiants en alternance et pour les universitaires (professeurs ou étudiants en stage par exemple).

Cité de l'alternance - CROUS
11 rue Edgar Faure
Pavillon Sully - 21000 Dijon
03 45 34 85 83 ou 03 45 34 86 53
cite-alternance@crous-dijon.fr
www.crous-dijon.fr
114 Studettes équipées de 15 m2 disponibles toute l'année. Location au mois, à la quinzaine, à la semaine ou à la nuit.

Maison internationale
7 avenue Alain Savary - 21000 Dijon
03 80 63 12 65
mi@residences-ose.com
www.maisoninternationale.fr
Cette résidence située sur le campus de Dijon accueille principalement des universitaires (professeurs, étudiants) pour de courts séjours (une ou plusieurs nuitées) ou pour de longs séjours. Elle dispose de studios, T1, T2 équipés.

Les ADIL (agences départementales d'information sur le logement)

Côte-d'Or (21)

Agence départementale d'information sur le logement de Côte d'Or - ADIL 21
4 rue Paul Cabet - 21000 Dijon
03 80 66 28 88
secretariatadil21@free.fr
www.adil21.fr
Permanences régulières dans les villes suivantes : Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chenôve, Is-sur-Tille, Montbard, Saulieu.

Doubs (25)

Association départementale pour l'information sur le logement du Doubs - ADIL 25
1 chemin de ronde du Fort Griffon – entrée D
25000 Besançon
03 81 61 92 41
contact@adil25.fr
www.adil25.org
Permanences régulières dans les villes suivantes : Baumes-les-Dames, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs, Le Russey, Maîche, Morteau, Ornans, Pontarlier, Rougemont, Quingey, Sancey, Valdahon

Agence départementale d'information sur le logement du Doubs - Montbéliard - ADIL 25
15 rue Armand Japy - 25460 Étupes
03 81 61 92 41
contact@adil25.fr
www.adil25.org

Haute-Saône (70)

Agence départementale d'information sur le logement de la Haute-Saône - ADIL 70
30 place Renet - 70000 Vesoul
03 84 75 60 19
adil.70@wanadoo.fr
www.adil70.org
Permanences régulières dans les villes suivantes : Gray, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, St-Loup-sur-Semouse

Jura (39)

Agence départementale d'information sur le logement du Jura - ADIL 39
32 rue rouget de Lisle - 39000 Lons-le-Saunier
03 84 86 19 30
adil.39@wanadoo.fr
www.adil39.org
Permanences régulières dans les villes suivantes : Dole, Morez, Saint-Claude, Salins-les-Bains

Saône-et-Loire (71)

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71
7 rue Georges Maugey
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 39 30 70
www.adil71.org
Permanences (sur rendez-vous) dans les villes suivantes : Louhans, Pierre de Bresse, Sennecey-le-Grand.

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71
4 rue Maréchal Leclerc - 71200 Le Creusot
03 85 39 30 70
www.adil71.org
Permanences (sur rendez-vous) dans les villes suivantes : Autun, Montceau-les-Mines.

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71
94 route de Lyon - 71000 Mâcon
03 85 39 30 70
adil71@adil71.org
www.adil71.org
Permanences (sur rendez-vous) dans les villes suivantes : Cluny, Tournus.

Agence départementale d'information sur le logement de Saône-et-Loire - ADIL 71
7 rue des Champs seigneur
71600 Paray-le-Monial
03 85 39 30 70
www.adil71.org
Permanences (sur rendez-vous) dans les villes suivantes : Bourbon-Lancy, Charolles, Digoin, Gueugnon, La Clayette.

Yonne (89)

Agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne - ADIL 89
2 rue des Ballets - 89000 Auxerre
03 86 72 16 16
contact@adil89.org
www.adil89.org
Des permanences ont lieu sur tout le département de l'Yonne (voir le calendrier des permanences sur le site Internet).

Le CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes)

Il favorise l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans (salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi…). Le CLLAJ accueille, informe et oriente les jeunes à la recherche d'un logement, propose des colocations, met en lien avec des propriétaires privés et propose également une aide aux démarches administratives.

Association pour l'insertion, le logement et l'emploi - L'AILE Sud Bourgogne CLLAJ
1000 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon
03 85 39 95 00
cllaj.macon@uncllaj.org
www.cllajmacon.fr

Les commissions départementales de conciliation (CDC)

Côte-d'Or (21)

Commission départementale de conciliation de Côte d'Or - CDC
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
6 rue Chancelier de l'Hospital - CS 15381
Cité Dampierre
21053 Dijon cedex
03 80 68 30 00
ddcs@cote-dor.gouv.fr
www.cote-dor.gouv.fr

Doubs (25)

Commission départementale de conciliation du Doubs - CDC
Direction Départementale des Territoires - DDT
6 rue Roussillon - BP 1169
25003 Besançon cedex
03 81 65 62 62
ddt-lutte-exclusion@doubs.gouv.fr
www.doubs.gouv.fr

Haute-Saône (70)

Commission départementale de conciliation de Haute-Saône - CDC
24 boulevard des alliés - BP 389
70014 Vesoul cedex
03 63 37 92 00
www.haute-saone.gouv.fr

Jura (39)

Commission départementale de conciliation du Jura - CDC
Direction Départementale des Territoires
4 rue du Curé Marion - BP 50356
39000 39015 Cedex
03 84 86 81 64
ddt-commission-conciliation@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr

Nièvre (58)

Commission départementale de conciliation de la Nièvre - CDC
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP
1 rue Ravelin - BP 54
58020 Nevers cedex
03 58 07 20 11
www.nievre.gouv.fr

Saône-et-Loire (71)

Commission départementale de conciliation de Saône-et-Loire - CDC
Direction Départementale des Territoires - DDT - Service habitat
37 boulevard Henri Dunand - CS 80140
71040 Mâcon cedex
03 85 21 29 79
ddt-hab@saone-et-loire.gouv.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Commission départementale de conciliation du Territoire de Belfort - CDC
8 place de la Révolution Française - BP 605
Direction Départementale des Territoires
90020 Belfort cedex
03 84 58 86 86 ou 03 84 56 86 65
evelyne.hennequin@territoire-de-belfort.gouv.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr

Yonne (89)

Commission départementale de conciliation de l'Yonne - CDC
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
3 rue Jehan Pinard
89011 Auxerre cedex
03 86 72 69 84
ddcspp@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr

Le réseau Information Jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté

CRIJ Bourgogne-Franche-Comté - Siège social - Site de Besançon
27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
contactbesancon@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

CRIJ Bourgogne-Franche-Comté - Site de Dijon
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 29
contactdijon@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

Côte d'Or (21)

Point Information Jeunesse Marsannay-la-Côte - PIJ
Centre social Bachelard
Place Schweich an der Mosel
21160 Marsannay-la-Côte
03 80 59 64 79 ou 06 77 03 27 19
ijmarsannaylacote@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse de la communauté de communes de Saulieu - PIJ
Secteur Jeunes - Centre social
5 rue du Tour des Fossés
21210 Saulieu
03 80 64 32 00 ou 06 83 17 67 94
ijsaulieu@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Chenôve - PIJ - EPN
Hôtel de ville - CCAS - PIJ / EPN (Espace Public Numérique)
2 place Pierre Meunier
21300 Chenôve
03 80 51 55 79
ijchenove@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Longvic - PIJ
Ville de Longvic - Service Jeunesse
Equipement V. Pecqueux-Rolland
43 route de Dijon
21600 Longvic
03 80 68 44 23
ijlongvic@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Chevigny-Saint-Sauveur - PIJ
Médiathèque Lucien Brenot
Place du Général de Gaulle
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 48 15 33
ijchevignysaintsauveur@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Quétigny - PIJ
Service Jeunesse et Citoyenneté - Espace Pierre Desproges
3 rue de l'Espace
21800 Quetigny
03 80 46 24 52
ijquetigny@jeunes-bfc.fr

Doubs (25)

Point Information Jeunesse Planoise - PIJ
Centre Nelson Mandela
13 avenue Ile-de-France
25000 Besançon
03 81 41 56 58
ijplanoise@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Grand-Charmont - PIJ
5 rue de Sochaux
25200 Grand-Charmont
03 81 32 19 17
ijgrandcharmont@jeunes-bfc.fr

Bureau Information Jeunesse Montbéliard - BIJ
6 avenue des Alliés
25200 Montbéliard
03 81 99 24 15
ijmontbeliard@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Pontarlier - PIJ
Pôle ressources jeunes
Place Zarautz
25300 Pontarlier
03 81 69 48 84
ijpontarlier@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Frasne - PIJ
Médiathèque
3 rue de la Gare
25560 Frasne
03 81 38 32 93
ijfrasne@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Sochaux - PIJ
6 rue de la Poste
25600 Sochaux
03 81 94 53 42
ijsochaux@jeunes-bfc.fr

Haute-Saône (70)

Centre Information Jeunesse Haute-Saône - CIJ
1 rue de Franche-Comté
70000 Vesoul
03 84 97 00 90 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ij70@jeunes-bfc.fr

Bureau Information Jeunesse Val de Gray - BIJ
Espace Mavia
3 quai Mavia
70100 Gray
09 50 75 76 19 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijgray@jeunes-bfc.fr

Bureau Information Jeunesse Pays de Lure - BIJ
Esplanade Charles de Gaulle
70200 Lure
03 84 62 94 90 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijlure@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Rahin et Chérimont - PIJ
place du Général de Gaulle
70290 Champagney
03 84 36 51 59 ou 06 31 52 29 49
ijchampagney@jeunes-bfc.fr

Bureau Information Jeunesse Pays de Luxeuil - BIJ
41 rue Victor Genoux
70300 Luxeuil-les-Bains
03 84 40 12 28 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijluxeuil@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Haute-Comté - PIJ
57 rue des Ballastières
70320 Corbenay
03 84 49 76 25 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijsaintloup@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Héricourt - PIJ
Centre Simone Signoret
5 rue du 11 Novembre
70400 Héricourt
03 84 46 85 25 ou 07 68 60 82 02 (SMS)
ijhericourt@jeunes-bfc.fr

Jura (39)

Information Jeunesse Jura Lons - IJJ
17 place Perraud
39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 02 55
ijlonslesaunier@jeunes-bfc.fr

Information Jeunesse Jura Dole - IJJ
13 Grande rue
39100 Dole
09 51 64 59 11
ijdole@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Saint-Claude - PIJ
30 rue du Pré
39200 Saint-Claude
03 84 41 42 30
ijsaintclaude@jeunes-bfc.fr

Information Jeunesse Jura Morez - IJJ
10 quai Jobez
39400 Hauts-de-Bienne
03 84 33 40 61
ijmorez@jeunes-bfc.fr

Nièvre (58)

Bureau Information Jeunesse de la Nièvre - BIJ
La Boussole
5 allée de la Louée
58000 Nevers
03 45 52 50 01 ou 03 86 71 64 66 (Point Accueil Ecoute Jeunes)
ijnievre@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Château-Chinon - PIJ
Mission Locale Nivernais Morvan
Maison de la solidarité
6 place Notre Dame
58120 Chateau-Chinon
03 86 85 10 77
ijchateauchinon@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Varennes-Vauzelles - PIJ
Espace Multimédia du Crot Cizeau
5 rue André Malraux
58640 Varennes-Vauzelles
03 86 21 46 37 ou 03 86 71 85 44 (centre social)
ijvarennesvauzelles@jeunes-bfc.fr

Saône-et-Loire (71)

Point Information Jeunesse Mâcon - PIJ
Mission Animation Urbaine - 15/25 ans
5 place saint Pierre
71000 Mâcon
03 85 21 91 97
ijmacon@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Chalon-sur-Saône - PIJ
Espace Jeunesse
5 place de l'Obélisque
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 48 05 12
ijchalonsursaone@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Marcigny - PIJ
Animation Jeunesse
11 rue du général Fressinet
71110 Marcigny
03 85 25 28 59
ijmarcigny@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Gueugnon - PIJ
47 rue de la convention
71130 Gueugnon
03 85 85 18 99
ijgueugnon@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Bourbon-Lancy - PIJ
Le Carrage - Bâtiment A
71140 Bourbon-Lancy
03 85 89 92 51
ijbourbonlancy@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Chagny - PIJ
Mairie de Chagny
Cour arrière de la mairie
4 rue de Beaune
71150 Chagny
03 85 87 66 06
ijchagny@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Digoin - PIJ
Espace jeunesse
44 rue Bartoli
71160 Digoin
03 85 53 73 70
ijdigoin@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse du Grand Autunois Morvan - PIJ
Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
Centre d'information local sur l'emploi et les formations - CILEF
1 rue des pierres
71400 Autun
03 85 86 51 92 ou 07 89 02 62 91
ijautun@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Tournus - PIJ
Espace Chanay
1 rue Chanay
71700 Tournus
03 85 27 04 40
ijtournus@jeunes-bfc.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Belfort Information Jeunesse - BIJ
3 rue Jules Vallès
90000 Belfort
03 84 90 11 11
ijbelfort@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Haute Savoureuse - PIJ
Espace la Savoureuse
7 rue des Casernes
90200 Giromagny
03 84 29 03 90
ijhautesavoureuse@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Beaucourt - PIJ
Foyer Georges Brassens
place Salengro
90500 Beaucourt
03 84 56 56 61
ijbeaucourt@jeunes-bfc.fr

Yonne (89)

Point Information Jeunesse Auxerre - PIJ
Mission locale de l'auxerrois
1 avenue Rodin
89000 Auxerre
09 70 19 89 89
ijauxerre@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Sens - PIJ
11 boulevard Garibaldi
89100 Sens
03 86 95 18 25
ijsens@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Toucy - PIJ
Centre Félix François - Mission locale
1 rue René Marchand
89130 Toucy
03 86 74 31 83
ijtoucy@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Avallon - PIJ
Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais
55 grande rue
89200 Avallon
03 86 34 47 40
ijavallon@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Joigny - PIJ
Place Jean de Joigny
89300 Joigny
06 40 57 56 22
ijjoigny@jeunes-bfc.fr

Point Information Jeunesse Tonnerre - PIJ
Mission locale
Maison du Poète
3 rue Claude Aillot
89700 Tonnerre
03 86 55 17 33
ijtonnerre@jeunes-bfc.fr

Une édition du CRIJ Bourgogne-Franche-Comté

Le guide *Trouver un logement* (édition 2019)
est une publication du réseau Information Jeunesse
Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)
Comité de rédaction :
Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)
Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)
Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert
Création de la couverture : Carolina Ferreiro
Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)
Crédits photo de couverture : Monkey Business / Fotolia
© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2019

Version Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication : Sébastien Maillard
Recherches documentaires / carnet d'adresses : Martine Bérille -
Christian Beslic -Thierry Crespin - Nadine Nicolas
Coordination éditoriale : Christian Beslic
Création graphique : Pierre-Emmanuel Robert
Régie publicitaire - PAO : Pygma - Collection Connect Cursus - www.pygma.fr
Impression et façonnage : Imprimerie Mérico
© CRIJ Bourgogne - CRIJ Bourgogne-Franche-Comté - 2019

CRIJ Bourgogne-Franche-Comté
siège social - site de Besançon
27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
contactbesancon@jeunes-bfc.fr

CRIJ Bourgogne-Franche-Comté
site de Dijon
Maison des associations
2 rue des Corroyeurs - boîte LL1
21000 Dijon
03 80 44 18 29
contactdijon@jeunes-bfc.fr

www.jeunes-bfc.fr

Dépôt légal juin 2019 / tirage : 8 000 ex

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

INFORMATION JEUNESSE

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

PLUS DE

3000 AVANTAGES

POUR LES MOINS DE

30 ANS

AVANTAGESJEUNES.COM

Doubs le Département · Jura le Département · haute saône le Département · Ville de Belfort · Ville de Besançon · Montbéliard · Ville de Pontarlier · Vesoul agglo · Allocations familiales · Virgin Radio · Fréquence Plus · L'Est Républicain · Crédit Mutuel

Habitat Jeunes
Bourgogne Franche-Comté
URHAJ

Vous avez entre 16 et 30 ans et vous cherchez un bon plan logement ?

Autun
Espace Saint EX
T : 03.85.86.58.30
www.espacesaintex.org

Auxerre
Résidences Jeunes de l'Yonne
T : 03.86.52.45.38
www.residences-jeunes-yonne.fr

Beaune
Résidence Jeunes PEP CBFC
T : 03.80.24.88.00
www.fjt-beaune.com

Belfort
Habitat Jeunes Belfort
T : 03.84.21.39.16
www.habitatjeunes90.org

Besançon
- Résidence La Cassotte

T : 03.81.51.98.60
www.fjt-lacassotte.com

- Habitat Jeunes Les Oiseaux

T : 03.81.40.32.00
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr

Chalon-sur-Saône
Résidences Chalon Jeunes
T : 03.85.46.44.90
accueilrcj@wanadoo.fr

Dijon
Résidence Urban Alis
T : 03.80.41.19.56
accueil@urbanalis.com

Dole
Le Foyer Saint-Jean
T : 03.84.82.36.74
www.lesaintjean.fr

Frasne-le-Château
Résidence Jeunes
T : 03.84.32.48.05
fjt@ahs-fc.fr

Gray
Résidence AFSAME
T : 03.84.64.99.20
www.le-foyer.fr

Le Creusot
Résidence Chanliau
T : 03.85.77.68.68
direction@logement-jeunes-lecreusot.com

Montceau-les-Mines
Résidence Le Plessis
T : 03.85.69.06.20
www.residence-leplessis.fr

Morez
Logements jeunes
T : 03.84.33.56.46
www.lesaintjean.fr

Nevers
Résidence Les loges PEP CBFC
T : 03.86.57.46.99
www.pepcbfc.fr

Paray-le-Monial
Résidence Parodienne
T : 03.85.81.07.44
Rejt.paray@wanadoo.fr

Vesoul
Point Habitat Jeunes
T : 03.84.75.01.63
phaj.frotey@orange.fr

HABITAT JEUNES, TELLEMENT PLUS QUE DU LOGEMENT !

HABITAT JEUNES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
4 rue des Tanneries – 21000 Dijon - bfc@unhaj.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr